

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

Séance générale du 14 septembre 2020

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

À une séance générale du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce quatorzième jour du mois de septembre deux mille vingt, à laquelle séance sont présents :

Présent (s) : Madame Donatha Lajoie, Conseillère
Madame Danye Simard, Conseillère
Monsieur Antoine Boutet-Berthiaume, Conseiller
Madame Gaston Turcotte, Conseillère
Madame Isabelle Vézina, Conseillère
Monsieur Raphaël Girard, Conseiller

Absente (s) :

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur le Maire Monsieur Alexandre Girard, il a été adopté ce qui suit :

1 –MOMENTS DE RÉFLEXION

M. Alexandre Girard, Maire invite l'assemblée à un moment de réflexion.

2 - CONSTATATION DU QUORUM

Le Maire constate la présence de six (6) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 17 août 2020;
5. Adoption du règlement numéro 228-85 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 228-35 dans le but de permettre et limiter les usages de la classe « CC » dans la zone U;
6. Adoption du règlement numéro #228-86 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau;
7. Avis de motion et dépôt du règlement #228-87 modifiant le règlement général # 228-23 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;
8. Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets 2020-2021 du ministère des Affaires municipales et de l'habitation dans le volet 4- soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité : désignation de la MRC de Charlevoix-Est en tant qu'organisme responsable du projet et autorisation de dépôt du projet;

9. Transfert du rôle d'évaluation triennal 2021-2022-2023 par la firme informatique CIM ;
10. Programme d'aide à la voirie locale-Volet projets particuliers d'amélioration dossier no 00030165-1-15025(03)-2020-06-12-31;
11. Contrat déneigement pour la saison hivernal 2020-2021;
12. Membre corporatif CIHO FM Charlevoix;
13. Construction d'un garage;
14. Vente du camion Dodge Ram 2002;
15. Retirer l'avenant AG002 de notre police d'assurance;
16. Abri tempo;
17. Varia; a) Engagement de M. Donat Tremblay (débranchage);
18. Engagement de M. Donat Tremblay pour du débroussaillage;
19. Comptes à ratifier d'août 2020;
20. Comptes à payer d'août 2020;
21. Salaires du mois d'août 2020;
22. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
23. Période de questions allouée aux contribuables;
24. Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION 2020-09-4351

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant. Les conseillers acceptent d'ajouter le point 17 a) engagement de M. Donatha Tremblay pour faire le débroussaillage dans les chemins municipaux même s'ils n'ont pas reçu la documentation avant les 72 heures prévues dans la loi.

4 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 AOÛT 2020

RÉSOLUTION 2020-09-4352

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le procès-verbal du 17 août 2020 soit par la présente, adopté tel que rédigé et produit aux membres de ce Conseil.

5 – ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 228-85 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 228-35 DANS LE BUT DE PERMETTRE ET LIMITER LES USAGES DE LA CLASSE « CC » DANS LA ZONE

RÉSOLUTION 2020-09-4353

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'adopter le règlement numéro 228-85 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 228-35 dans le but de permettre et limiter les usages de la classe »CC « dans la zone.

**6 – ADOPTION DU RÈGLEMENT #228-86 RELATIF À
L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES
DÉGÂTS D'EAU**

RÉSOLUTION 2020-09-4354

Il est proposé par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'adopter le règlement #228-86 ayant pour modifier le règlement #228-02 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau.

**7- AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
#228-87 MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL #228-23 SUR LA
SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET
DES PROPRIÉTÉS**

RÉSOLUTION 2020-09-4355

Ce point à remis à une autre réunion d'octobre

**8- DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE
CADRE DE L'APPEL DE PROJETS 2020-2021 DU MINISTÈRE DES
AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION DANS LE
VOLET 4- SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE
DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ : DÉSIGNATION DE LA MRC
DE CHARLEVOIX-EST EN TANT QU'ORGANISME
RESPONSABLE DU PROJET ET AUTORISATION DE DÉPÔT DU
PROJET**

RÉSOLUTION 2020-09-4356

CONSIDÉRANT l'appel de projets 2020-2021 lancé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du volet4- Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds Régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière du MAMH correspond à 50% des coûts totaux admissibles, pour une somme maximale de 50 000\$

CONSIDÉRANT QUE cette aide vise à soutenir les initiatives locales visant à procéder à la réalisation de diagnostics ou d'études sur l'opportunité ou la faisabilité d'une coopération intermunicipale en lien avec une compétence municipale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite la réalisation d'un tel diagnostic ou d'une telle étude dans le domaine du sauvetage en milieux isolés sur le territoire de la MRC (sécurité civile) en ce qui a trait, notamment, à d'éventuelles ententes d'entraide à établir et à l'acquisition possible d'équipement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu unanimement, ce qui suit :

- Désigner la MRC de Charlevoix-Est comme responsable du projet;
- Autoriser la MRC de Charlevoix-Est à déposer le projet dans le cadre de l'aide financière.

c.c. Mme Caroline Dion, directrice générale adjointe, directrice de la sécurité publique et des communications, MRC de Charlevoix-Est.

9 – TRANSFERT DU RÔLE D'ÉVALUATION TRIENNAL 2021-2022-2023

RÉSOLUTION 2020-09-4357

Il est proposé par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'accepter la proposition de la Coopérative d'informatique municipale (CIM) de transférer le rôle triennal 2021-2022-2023 pour un montant de 505.89\$ taxes incluses.

10- PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION DOSSIER NO 00030165-1-15025(03)-2020-06-12-31

RÉSOLUTION 2020-09-4358

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PVA) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

Que le Conseil municipal de Notre-Dame-des-Monts approuve les dépenses d'un montant de 15 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

11-CONTRAT DÉNEIGEMENT POUR LA SAISON HIVERNALE 2020-2021

RÉSOLUTION 2020-09-4359

CONSIDÉRANT QU'on a demandé des estimés pour le contrat de déneigement pour la saison hivernal 2020-2021;

En conséquence il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'octroyé le contrat de déneigement pour la saison hivernale 2020-2021 de gré à gré à Transport N.F. St-Gelais pour un montant de 84 490,00 \$ plus taxes.

12 –MEMBRE CORPORATIF CIHO FM CHARLEVOIX

RÉSOLUTION 2020-09-4360

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement de carte de membre CIHO-FM pour l'année 2020-2021;

CONSIDÉRANT que l'adhésion offre une opportunité d'avoir accès à une banque de 15 occasions de 30 secondes publicitaires afin de faire la promotion de la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

D'ACHETER une carte de membre corporative de CIHO-FM Charlevoix au coût de 250,00\$ taxes incluses pour l'année 2020-2021 et d'autoriser le paiement.

13–CONSTRUCTION D'UN GARAGE

Ce point est remis à une prochaine réunion

14-VENTE DU CAMION DODGE RAM 2002

RÉSOLUTION 2020-09-4361

CONSIDÉRANT QUE la municipalité vend un camion usagée Dodge Ram 2002, cylindrée 5,9L, masse nette 3815, 2 essieux, diesel et transmission manuelle;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'offre aucune garantie, d'aucune sorte sur ce véhicule usagé. C'est une vente « telle quelle » et définitive;

CONSIDÉRANT QUE M. Henri- Aimé a déjà signifié son intérêt de procéder à l'achat du camion usagé Dodge Ram 2002 et dont le numéro de série est 3B6MC36652M292688;

CONSIDÉRANT QUE les frais de transfert à la Société d'assurance automobile « SAAQ » les taxes applicables, ainsi que tous les autres frais inhérents à cette vente sont à la charge de l'acheteur;

CONSIDÉRANT QUE c'est à l'acheteur de s'occuper de la vérification annuelle et à faire la mise aux normes de ce véhicule en vue de l'inspection obligatoire;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De vente le camion Dodge Ram 2002 à M. Henri Aimé au montant de 6 000\$ et d'autoriser Marcelle Pedneault, directrice générale, sec.-très. à signer les documents à cette transaction, notamment les documents permettant le transfert du certificat d'immatriculation à la SAAQ

15- RETIRER L'AVENANT GÉNÉRAL AG002 DE NOTRE POLICE D'ASSURANCE

RÉSOLUTION 2020-09-4362

Il est proposé par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De retirer l'avenant général AG002 de notre Cie d'assurance concernant la Ville de la Malbaie à titre d'Assuré additionnel pour les services de leur inspecteur municipal.

16 –ABRI TEMPO

RÉSOLUTION 2020-09-4363

Il est proposé par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire l'achat d'un abri tempo modèle rond PV1 20 X 32 hauteur de 7 pieds 6 pouces avec une toile plus épaisse de 8 oz et conforme à la norme du BNQ pour la capacité portant de la neige chez Chapiteaux du monde au montant de 2 140\$ plus taxes applicables.

17- A) VARIA ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE M. DONAT TREMBLAY (DÉBROUSSAILLEUR)

RÉSOLUTION 2020-09-4364

Il est proposé par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire l'engagement temporaire de M. Donat Tremblay pour faire le débroussaillage de certaines de nos rues municipales.

18- COMPTES À RATIFIER D'AOÛT 2020

RÉSOLUTION 2020-09-4365

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration 10 511.18 \$

Total **10 511.18\$**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS #2579, 2582, 2590, 2591,2592

19- COMPTES À PAYER D'AOÛT 2020

RÉSOLUTION 2020-09-4366

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois d'août 2020 :

Eau potable et égout: 31 414.55 \$

Fonds d'administration : 3 050.96 \$

TOTAL : **34 465.51 \$**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2020 au montant de 34 465.51 \$ autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 34 465.51 \$;

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

20- SALAIRES DU MOIS D'AOÛT 2020

RÉSOLUTION 2020-09-4367

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois d'août 2020 au montant de 26 948.92\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois d'août 2020 au montant de 26 948.92\$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 2574, 2576, 2580, 2581, 2583, 2584, 2585, 2586

**21-RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES
CONSEILLÈRES**

Le Maire et les conseillers (ères) font leur rapport.

22- PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES

23 – LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2020-09-4368

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 19 heures 36 minutes.

Alexandre Girard
Maire

Marcelle Pedneault
Directrice générale

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent procès-verbal signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement. Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l’article 201 du Code municipal, à l’approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 5 octobre 2020.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.